

Taxe d'apprentissage

l'ILFM – Institut Libre de Formation des Maîtres forme une grande partie des maîtres et professeurs des écoles soutenues par la Fondation KEPHAS

(abritée par la Fondation pour l'école, reconnue d'utilité publique)

Versez le « Reversement aux établissements, aux écoles et aux CFA » (ex-hors-quota) de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM.

Trois étapes à respecter auprès de votre OPCO (ex-OCTA) pour verser le hors-quota de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM :

Étape 1 :

Sur le site internet de votre OPCO, téléchargez le bordereau de versement. Si vous n'avez pas encore d'OPCO, vous pouvez le choisir en consultant la liste des OPCO habilités à percevoir la taxe d'apprentissage (sur le site du ministère du Travail ou de la préfecture de région).



Étape 2 :

Sur le bordereau de versement, dans la partie intitulée « Reversements aux établissements, aux écoles et aux CFA » ou « Votre demande d'affectation », généralement située au dos du formulaire, veuillez indiquer le NOM et l'ADRESSE et le code UAI de l'établissement :

ILFM/25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris

ILFM/Code UAI : 0755315V

Exemple de bordereau de versement d'un OPCO :

REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET CFA OU VOTRE DEMANDE D'AFFECTION :							
Code UAI	Nom et adresse des établissements	Code postal	Montant en € souhaité	Catégorie			
				Quota	A	B	AD
0755315V	ILFM 25 rue Sainte-Isaure Paris	75018	*			X	

(*) Inscrire ici « Maximum de la catégorie B du reversement aux écoles et CFA », l'OPCO le calculera.

Pour information, les versements effectués à ce titre sont plafonnés à 26 % du montant de la taxe due au titre de la fraction « Reversements aux établissements, aux écoles et aux CFA » (ex-hors quota).

Étape 3 :

Envoyez votre règlement et votre bordereau de versement à votre OPCO.

Date limite de versement :
28 février

Afin que nous puissions nous assurer du bon reversement par l'OPCO de votre taxe d'apprentissage, merci de nous transmettre par mail (taxedapprentissage@fondationkephas.fr) le NOM DE VOTRE ENTREPRISE, le NOM du décisionnaire de votre entreprise et le MONTANT que vous avez indiqué sur le bordereau de versement.

POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTEZ THOMAS :

Fondation Kephas

Tel. : 06 74 52 15 55

taxedapprentissage@fondationkephas.fr

BORDEREAU D'INTENTION DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ILFM

Afin de nous permettre de vous remercier et de bien vérifier que votre que le versement par l'OPCO à l'ILFM a été correctement effectué merci de compléter ce bordereau et de nous le renvoyer à l'adresse suivante : taxedapprentissage@fondationkephas.fr

Si vous avez vous connu cette campagne au profit de l'ILFM grâce à une école, merci de la signaler ici :

Vos coordonnées :

Personne à contacter :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro SIRET :

Code APE :

Courriel :

Votre organisme collecteur :

Nom :

Adresse :

Montant versé :

Cachet

date et signature

VOTRE CONTACT

Fondation KEPHAS, sous l'égide de la Fondation pour l'Ecole

5, rue Macdonald - 18000 Bourges

taxedapprentissage@fondationkephas.fr - <https://www.fondationkephas.fr>